



Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026-2028

Table des matières

Introduction	2
La politique d'accessibilité d'Afone Participations	2
La politique d'inclusivité et la prise en compte du handicap.....	2
La prise en compte de l'accessibilité numérique dans l'entité.....	2
Ressources humaines et financières allouées à l'accessibilité numérique	3
Les personnes	3
La mission du RAN	3
Le budget.....	3
Organisation mise en œuvre	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets.....	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures de marché	4
Processus de contrôle et validation	4
Tests utilisateurs	5
Traitement des retours utilisateurs	5
Gestion des compétences	5
Formation et sensibilisation.....	5
Recours à des compétences externes	5
Procédures de recrutement.....	6
Périmètre technique et fonctionnel	6
État des lieux	6
Évaluer les plans d'actions annuels et le schéma dans sa globalité	6



Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, Afone Participations s'engage pleinement dans la mise en accessibilité de l'ensemble de ses services de communication au public en ligne.

Le présent Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) couvre la période 2026-2028. Il s'inscrit dans le cadre juridique national et européen, notamment en référence au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et à la directive européenne 2019/882 relative aux exigences d'accessibilité applicables à certains produits et services. L'élaboration de ce document traduit la volonté de l'entreprise de faire de l'accessibilité numérique un levier de responsabilité sociétale, de performance durable et d'innovation au service de tous.

Ce SPAN et les plans associés feront l'objet d'évaluations et de mises à jour régulièrement.

La politique d'accessibilité d'Afone Participations

La politique d'inclusivité et la prise en compte du handicap

Les besoins en accessibilité numérique des collaborateurs et des usagers sont régulièrement recueillis et pris en compte dans la définition des priorités de mise en conformité et d'amélioration continue des services numériques. Cette démarche contribue à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'égalité d'accès aux informations, services et outils proposés par Afone Participations.

La prise en compte de l'accessibilité numérique dans l'entité

Afone Participations fait de l'accessibilité numérique un axe structurant de sa politique d'inclusion. L'entreprise intègre les exigences d'accessibilité dans la conception, l'acquisition et l'évolution de ses services numériques, en s'appuyant sur une gouvernance adaptée, la montée en compétences des équipes, la prise en compte des besoins des utilisateurs et des démarches régulières d'évaluation et d'amélioration continue.



Ressources humaines et financières allouées à l'accessibilité numérique

Les personnes

La fonction de référent accessibilité numérique (RAN), actuellement en cours d'attribution, assurera la coordination de la démarche d'accessibilité numérique.

La mission du RAN

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Ce référent a la responsabilité et l'autorité en particulier pour :

- Assurer que les processus nécessaires à la prise en compte de l'accessibilité sont établis, mis en œuvre et entretenus.
- Rendre compte à la direction générale du niveau d'accessibilité et de tout besoin d'amélioration.
- Assurer que la formation aux exigences d'accessibilité est réalisée dans toute l'entreprise, notamment pour les nouveaux arrivants.
- Être le point d'entrée unique sur les sujets d'accessibilité numérique au sein de l'entité.

Le budget

La prise en compte de l'accessibilité numérique repose sur une approche transverse : les dépenses nécessaires sont intégrées aux budgets des projets, achats et prestations concernés.

Organisation mise en œuvre

Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets

Les objectifs d'accessibilité numérique et de conformité au RGAA sont pris en compte dès l'amont des projets et constituent une exigence transversale tout au long de leur cycle de vie. L'accessibilité est intégrée de manière continue dans la planification, la conception, le développement et l'évolution des nouveaux projets numériques, depuis l'expression du besoin jusqu'à leur mise en production.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique sera prise en compte dans le cadre des prestations externalisées. Des clauses spécifiques pourront être intégrées aux appels d'offres, cahiers des charges et contrats afin de promouvoir le respect des exigences d'accessibilité.

Processus de contrôle et validation

Chaque site ou application pourra faire l'objet d'un audit d'accessibilité lors de sa mise en ligne, d'une refonte ou d'une évolution majeure, notamment afin d'alimenter la déclaration d'accessibilité. Ces vérifications complètent les opérations de recette et les contrôles réalisés tout au long du cycle de vie des projets. L'objectif est de mettre en place des contrôles aussi réguliers que possible afin de suivre et d'améliorer progressivement le niveau d'accessibilité des services numériques.

Les évaluations s'appuient notamment sur les outils suivants :

- l'extension *WCAG Color Contrast Checker* pour le contrôle des contrastes ;
- l'extension *Assistant RGAA v4.1.2* (Urbilog Compéthance EA) ;
- l'extension *Web Developer Toolbar* ;
- l'inspecteur intégré des navigateurs web.

Selon les besoins identifiés, d'autres outils ou expertises pourront être mobilisés afin de compléter les contrôles et d'accompagner la démarche d'amélioration continue de l'accessibilité numérique.



Tests utilisateurs

Les tests utilisateurs constituent un levier important pour évaluer l'accessibilité des services numériques au regard des usages réels. Lorsque de tels tests seront mis en œuvre, l'entreprise s'efforcera d'associer des personnes en situation de handicap afin de recueillir des retours représentatifs et d'identifier d'éventuelles difficultés d'utilisation.

Traitement des retours utilisateurs

Un point de contact dédié permet aux utilisateurs de signaler toute difficulté liée à l'accessibilité numérique. L'adresse accessibilite@afoneparticipations.com centralise les demandes et facilite leur prise en charge par les services concernés.

Les collaborateurs, quant à eux, disposent d'un outil de communication interne pour remonter leurs demandes. Le service technique en assure le suivi.

Gestion des compétences

Formation et sensibilisation

Le développement des compétences en accessibilité numérique constitue un enjeu de la démarche. À ce titre, la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs concernés est prévue.

Recours à des compétences externes

Lorsque cela s'avère nécessaire, des experts externes sont sollicités pour accompagner Afone Participations dans la prise en compte de l'accessibilité.

L'entreprise Urbilog EA, spécialisée en accessibilité numérique, intervient notamment pour :

- La réalisation d'audits de conformité au RGAA ;
- L'accompagnement à la rédaction du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique.



Procédures de recrutement

Le développement des compétences en accessibilité numérique constitue une priorité, en particulier pour les collaborateurs intervenant sur les services numériques. Dans ce cadre, les fiches de poste seront mises à jour et les procédures de recrutement adaptées.

Périmètre technique et fonctionnel

État des lieux

Afone Participations gère des sites internet et diverses applications à destination du public ou de ses personnels. Le recensement sera mis à jour lors des plans annuels d'accessibilité numérique et priorisé suivant des critères tels que :

- La fréquentation,
- Le service rendu,
- La criticité,
- Le cycle de vie (date de la prochaine refonte),
- Les technologies employées.

Parmi les services ouverts au public, un audit a déjà été réalisé sur le site afonemobile.fr

Évaluer les plans d'actions annuels et le schéma dans sa globalité

Les plans annuels et le SPAN ne sont pas des documents figés et évoluent en fonction des résultats des actions menées.

Pour ce faire, un bilan du plan d'actions engagé sera réalisé à la fin de chaque année. Au bout de 3 ans, une évaluation du schéma dans sa globalité sera produite.

Une présentation annuelle du bilan sera faite auprès de la direction.